

CONSEIL MUNICIPAL

↻ **REUNION DU 25 mai 2018** ↻

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LEON, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de LAFAYE Christian, Maire.

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ **PERSONNEL COMMUNAL – INDEMNITES DE VETEMENTS ET CHAUSSURES**
- ▶ **SICTOM NORD ALLIER – CONVENTION REDEVANCE SPECIALE 2019**
- ▶ **COMMUNE DE JALIGNY – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE POUR 2 ELEVES**
- ▶ **DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PROGRAMME « VOIRIE 2018 »**
- ▶ **QUESTIONS DIVERSES.**

Le 18 mai 2018
Le Maire,

1. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal a donné un avis favorable pour l'attribution d'une indemnité annuelle conformément aux dispositions des textes réglementaires et dans la limite des crédits inscrits au budget 2018 à l'ensemble du personnel communal.

2. SICTOM NORD ALLIER – CONVENTION DE LA REDEVANCE SPECIALE 2019

La prestation pour l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères est assurée par les services du SICTOM NORD-ALLIER.

La convention est établie pour une durée d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Le coût de la collecte et de traitement est fixé à 0.0268 € / litre, soit un total annuel de 238.52 €.

3. COMMUNE DE JALIGNY-SUR-BESBRE – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

La commune de JALIGNY sur BESBRE a sollicité la municipalité pour une participation aux frais de fonctionnement de 530 € par élève soit un total de 1 060.00 €. Deux élèves de la commune sont scolarisés en primaire et maternelle, le Conseil Municipal a donné un avis défavorable pour la participation.

4. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER – DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE SUBVENTION « VOIRIE 2018 »

Le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable de la commission permanente du Conseil départemental pour la demande d'accord de principe pour une subvention de 15 271.20 € pour les travaux de la voirie 2018 ; la commune

sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier pour l'accord définitif du programme.

5. QUESTIONS DIVERSES :

➤ **CONSEIL REGIONAL AUVERGNE – RHONE – ALPES**

La commission permanente du Conseil régional du 30/11/2017 a décidé d'attribuer à la commune une subvention de **5 350 €** pour les travaux de la salle des fêtes (**Pour mémoire : total des aides publiques : 77 %**)

➤ **DETR 2018**

Après examen du dossier de demande de subvention au titre de la programmation 2018 pour les travaux de la toiture et mur intérieur de l'église, la Sous-Préfecture informe la commune de l'octroi d'une subvention de **12 075 €** (**Pour mémoire : total des aides publiques 65 %**)

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR' ALLIER BESBRE ET LOIRE / PROJET DE TERRITOIRE**

a. **Rappel :**

La **Communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire** conduit une démarche d'élaboration de projet de territoire (Projet global de développement qui se doit d'aborder l'ensemble des domaines qui rythment la vie d'un territoire : démographie, économie, tourisme, environnement, agriculture, services à la population, mobilité, culture, loisirs, logements...), en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires de l'Allier et le Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Pour mettre en œuvre le projet de territoire, chaque Maire désignera un binôme qui sera amené à participer aux différents ateliers. Ce binôme sera composé :

- D'une personne issue du Conseil Municipal (représenté par **Christian LAFAYE**)
- D'une personne issue de la population (représenté par **Bruno VAUDELIN**)

b. **Compte rendu des ateliers de travail du 24 mai :**

- Atelier 1 : Diagnostic partagé du territoire
- Atelier 2 : Enjeux du territoire

➤ **PROJETS D'ACQUISITIONS DU BAR ET DE LA BOULANGERIE**

Compte rendu de la rencontre du mercredi 16 mai sur la réflexion partagée avec les représentants du service accueil allier du conseil départemental et du service développement économique de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire. Les projets seront à l'étude sur les prochaines réunions.

➤ **CIMETIERE COMMUNAL / PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS :**

Le délai de 3 ans suivant l'accomplissement des formalités de publicité (art. L 2223-17 du CGCT) constatant l'état d'abandon des concessions au cimetière communal est écoulé ; un procès-verbal a été établi en date du 15 mai 2018 et sera affiché en Mairie et au cimetière pendant 1 mois. Après ce délai, Le Maire pourra saisir le Conseil municipal pour se prononcer sur les reprises de concessions.

➤ **FRANCE MOBILE / bilan et compte rendu établis par M. FIZZAROTTI Emmanuel, référent.**

La municipalité a répondu aussi précisément que possible à l'enquête de l'agence France Mobiles et les zones 'blanches' ont été identifiées et transmises. Une grande partie de la Commune est désormais bien couverte par la 4G (Orange). La 2G et la 3G étant appelées à disparaître prochainement, il est nécessaire pour chacun de vérifier les points suivants : votre mobile est-il compatible 4G ? Si non, il serait temps d'en changer, si oui, votre abonnement vous donne-t-il accès à la 4G ? Si non, voyez avec votre opérateur, si oui, vérifiez dans les paramètres du mobile que la 4G est activée. Cela devrait apporter un mieux immédiatement.

En ce qui concerne Internet, Orange a installé le nouvel équipement relié au reste du réseau par fibre optique. Tous les abonnés devraient avoir retrouvé un débit maximal identique à celui qu'ils avaient, avant que des problèmes n'arrivent. Ce changement n'améliore pas le débit maximal qui est limité par la nature des raccordements individuels, parfois de plusieurs km en habitat dispersé et par l'abonnement souscrit. Le très haut débit VDSL2 est accessible aux abonnés proches du centre du bourg.

Le remaniement des fréquences de la TNT qui a eu lieu dans la nuit du 22 mai, n'est qu'un début. Elles seront encore remaniées en 2020 pour faire de la place aux réseaux mobiles 4G et 5G. Ceci imposera à tous les utilisateurs de la TNT hertzienne de passer à la télévision Très Haute Définition (4K). Si vous achetez un téléviseur prochainement, assurez-vous qu'il est compatible 4K ou plus, sinon ce sera à nouveau l'adaptateur externe et les multiples télécommandes. Une publication de l'information sera invoquée dans le compte rendu population.

➤ **Le projet de parc Eolien** sur la commune de LIERNOLLES a été abordé lors de la session et sera étudié prochainement.

- **Mise en place de la signalétique au Puy St Ambroise** : une journée a été fixée avec les Conseillers et le personnel technique le samedi 9 juin pour l'installation des panneaux, jeux et mobilier.
- La Prochaine réunion du conseil municipal est prévue le **vendredi 22 juin 2018**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30